



Amplifions la mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet de contre-réforme

LA RETRAITE A 64 ANS, PUBLIC ET PRIVÉ, TOUS PERDANTS !

C'EST TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS avec une durée de cotisation allongée à 43 ans (voir 44 pour les carrières longues).

C'EST PARTIR PLUS TARD avec une possibilité de départ à 64 ans au lieu de 62 ans. Mais c'est aussi 2 années de plus pour tous les autres cas (carrière longue, service actif...).

C'EST GAGNER MOINS A LA RETRAITE parce qu'atteindre 43 années de cotisation sera quasi impossible car à 60 ans seulement un actif sur deux est en activité et avec les interruptions de carrière : **c'est une retraite minorée pour tous !**

C'EST ENCORE PLUS INJUSTE POUR LES FEMMES qui sont les premières touchées par les bas salaires, les carrières heurtées (temps partiel, congés parentaux...).

POUR LES JEUNES, CE SERA UNE CATASTROPHE à cause de la précarité, les petits boulots et la galère. Avec la difficulté de trouver un emploi surtout si les anciens restent au travail.

**Pas une
année de plus
Non à la retraite
à 64 ans**

**Pas un trimestre
de plus
Non aux 43
annuités**

**Pas un euro de
moins
Non aux décotes**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET AUX MANIFESTATIONS
INTERSYNDICALES LE MARDI 31 JANVIER 2023**

➡ **Tulle, 10h30 à la gare**

➡ **Brive, Manifestation départementale
15h00 sous la halle G. Brassens,**

➡ **Ussel, 14h00 place Voltaire**

ENSEMBLE, LE 19 JANVIER NOUS ETIONS 15 000 EN CORREZE CONTINUONS ET AMPLIFIONS LA MOBILISATION CONTRE CETTE REFORME INJUSTE ET BRUTALE

C'EST TOUTES ET TOUS ENSEMBLE QUE NOUS ALLONS GAGNER !

D'ici le 31 janvier multiplions les **Assemblées Générales** unitaires sur tous les lieux de travail **pour décider de la grève et/ou de sa reconduction** comme cela a commencé à se faire dans de nombreuses entreprises, écoles, services... L'intersyndicale soutient toutes ces initiatives et rappelle que les préavis de grèves sont déposés nationalement dans tous les secteurs jusqu'au retrait de cette contre-réforme. **Toutes les salariées et tous les salariés publics ou privés peuvent se mettre en grève.**

Voilà ce qui nous attend avec cette contre-réforme qui rentrerait en vigueur dès « l'été 2023 » E. Macron (3 juin 2022)

Naissance	Age d'ouverture	Entrée en application
Après 1 ^{er} septembre 1961	62 ans et 3 mois	1 ^{er} septembre 2023 (effet 1 ^{er} décembre 2023)
Année 1962	62 ans et 6 mois	1 ^{er} janvier 2024 (effet 1 ^{er} juillet 2024)
Année 1963	62 ans et 9 mois	1 ^{er} janvier 2025 (effet 1 ^{er} octobre 2025)
Année 1964	63 ans	1 ^{er} janvier 2026 (effet 1 ^{er} janvier 2027)
Année 1965	63 ans et 3 mois	1 ^{er} janvier 2027 (effet 1 ^{er} avril 2028)
Année 1966	63 ans et 6 mois	1 ^{er} janvier 2028 (effet 1 ^{er} juin 2029)
Année 1967	63 ans et 9 mois	1 ^{er} janvier 2029 (effet 1 ^{er} septembre 2030)
Année 1968	64 ans	1 ^{er} janvier 2030 (effet 1 ^{er} janvier 2032)

Pas de trêve pendant les vacances !

Des réunions publiques « Infos Retraite » auront lieu en Corrèze :

Tulle, le lundi 6 février à 18h00, Salle Latreille Bas

Brive, le vendredi 10 février à 18h00, Restaurant d'entreprise SNCF

Ussel, le lundi 13 février à 18h00, Complexe multimodal

SIGNEZ

Pétition intersyndicale

